

**Revenus agricoles et non agricoles.**—Le revenu net réalisé par les agriculteurs grâce à l'exploitation agricole, en 1963, a totalisé 1,410 millions; ce n'est pas là un record mais cela représente \$3,056 par ferme et constitue la seconde moyenne en importance jamais atteinte; en 1962, la moyenne était de \$3,170. De plus, les membres des familles agricoles ont tiré des revenus de sources non agricoles. Le revenu réel par membre, soit le revenu exprimé en dollars constants, était 24 p. 100 plus élevé au cours des trois ans 1961-1963 qu'en 1951-1955. Par contre, la rémunération réelle des ouvriers de la production manufacturière a augmenté de 25 p. 100 durant la même période. Le taux d'expansion de la production dans la fabrication après la guerre a été de 3.9 p. 100 par année, au regard d'un peu plus de 1 p. 100 dans l'agriculture. Le taux plus élevé de la croissance industrielle, par rapport à l'agriculture, a déterminé la hausse plus prononcée du revenu réel dans la fabrication.

**Recherche agricole.**—La recherche biologique et physique en agriculture est surtout entreprise par le ministère fédéral de l'Agriculture, par les universités et, à une échelle plus restreinte, par divers ministères provinciaux de l'Agriculture, divers conseils de recherche, diverses fondations et diverses industries. Le ministère fédéral de l'Agriculture entreprend ou aide au moins 80 p. 100 de la recherche agricole. Sans un tel programme de recherches, l'agriculture canadienne n'aurait pu se développer comme elle l'a fait.

L'année 1962 a vu la naissance du Conseil canadien de recherches en économie agricole, dont la mission est d'apporter de nouvelles idées et connaissances en vue d'un sain développement économique. Son seul but est de renforcer l'industrie en élaborant un programme de recherches indépendantes à long terme dans les sciences connexes à l'agriculture. Le Conseil entreprendra: 1° l'analyse des buts de la politique agricole du gouvernement et 2° une étude du programme d'aide au transport des provendes. Le Conseil reçoit des subventions des gouvernements fédéral et provinciaux, d'organismes et des coopératives agricoles, ainsi que d'entreprises commerciales et d'industries intéressées à l'agriculture.

## Section 1.—L'agriculture et l'État\*

Le ministère fédéral de l'Agriculture existe depuis la Confédération. Établi en 1867 il est le rejeton du Bureau de l'agriculture créé en 1852 en vertu d'une loi de la législature de la province du Canada. Le ministère tire son autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui porte que «la législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture dans cette province» et que «le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture dans toutes les provinces ou dans quelque une ou quelques-unes en particulier; une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada».

Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a donc été établi comme organe du gouvernement fédéral. Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a aussi été formé par chaque province, sauf Terre-Neuve qui confie les questions agricoles à la Division de l'agriculture du ministère des Mines, de l'Agriculture et des Ressources. En ce qui concerne l'agriculture au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral s'en remet à la Division du service territorial, Direction des régions septentrionales, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

### Sous-section 1.—Services du ministère de l'Agriculture

Les activités du ministère fédéral de l'Agriculture peuvent se ramener à trois groupes principaux: recherches, services de vulgarisation et de réglementation, programmes d'aide. Les recherches visent à résoudre les problèmes agricoles d'ordre pratique en appliquant les découvertes de la science pure à tous les aspects de la gestion des sols, des cultures et des

\* Rédigé (mai 1964), sous la direction de M. S. C. Barry, sous-ministre de l'Agriculture, Ottawa.